

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3370

commission principale : développement économique

objet : **Animation du technopole - Subvention versée au pôle compétence en urbanisme - Avenant 2006**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La politique Lyon Métropole Innovante traduit la volonté de la Communauté urbaine de s'impliquer aux côtés du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le développement de l'agglomération. Cette politique s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise et se structure autour de trois axes :

- développer les coopérations entre entreprises et universités pour accélérer les processus de transfert et d'innovation,
- soutenir le déploiement de l'université de Lyon sur le territoire de l'agglomération,
- favoriser l'animation et le rayonnement d'une politique de site.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a mis en place un dispositif d'animation technopolitaine sur les sites de la Doua, Gerland, Lyon ouest et Vaulx en Velin.

L'objectif principal de ce dispositif d'animation est de favoriser l'émergence de partenariats et de collaborations en matière de formation et de recherche, sur des territoires à forte concentration de compétences scientifiques et technologiques.

Le pôle compétence en urbanisme assure l'animation du technopole de Vaulx en Velin en matière d'économie sociale et solidaire.

L'objectif du présent avenant (le dernier au titre de la convention triennale avec le pôle compétence en urbanisme de Vaulx en Velin) est de définir le programme d'actions 2006 en matière de formation et de recherche, de favoriser la diffusion de l'innovation et de contribuer ainsi à l'émergence d'initiatives en faveur de l'économie sociale et solidaire en complémentarité de l'économie traditionnelle.

Le pôle compétence en urbanisme et les actions d'économie sociale et solidaire

a) - le bilan 2005

L'Économie sociale et solidaire (ESS) est un outil de développement économique particulièrement adapté aux territoires en difficulté. En 2005, un comité d'orientation d'économie sociale et solidaire a été créé. Il a permis la mise en place de groupes de travail autour de l'économie sociale et solidaire de l'entrepreneuriat, des finances solidaires et du développement territorial.

Les actions se sont déroulées autour des trois volets suivants :

- le volet territorial :

- . mise en place d'un plan d'action économique avec le projet de coopérative d'emploi et d'activité à Rillieux la Pape,
- . suivi du projet de maison du bricolage et structuration du réseau d'acteurs à Saint Priest,
- . démarches en cours pour la création d'une coopérative d'activité et d'emploi sur Vaulx en Velin ;

- le volet communication :

- . appui à l'organisation du Forum économie sociale et solidaire (ESS) du 17 décembre 2005 à Vaulx en Velin,
- . animation d'une table-ronde sur l'entrepreneuriat aux assises de la Chambre régionale de l'économie sociale Provence Alpes Côte d'Azur le 1er décembre 2005,
- . contribution au portail économique de l'agglomération ;

- le volet technopolitain et international :

- . étude prospective du quartier par des étudiants de l'Ecole nationale de travaux publics de l'état (ENTPE), de l'Université Lyon 2 à travers une convention avec la ville de Vaulx en Velin,
- . relations internationales avec le Québec.

b) - le programme 2006

Le volet territorial :

- mise en place de trois coopératives d'emploi et d'activité : apport d'ingénierie / appui à la coordination :

- . Rillieux la Pape,
- . Vaulx en Velin,
- . Pierre Bénite-Oullins,

avec comme objectif, la détection du type d'emplois et des publics impliqués.

- appui à l'émergence de projets sur les territoires :

- . essaimage du projet québécois Insertech (structure d'insertion par l'économie qui recycle et produit des ordinateurs et qualifiant des jeunes pour les faire entrer sur le marché de l'emploi). Ce projet est en lien avec le territoire Rhône pluriel,
- . étude de faisabilité de la mise en place sur l'agglomération de coopératives de logement afin de développer une alternative entre l'habitat social et la copropriété qui responsabilise les habitants,
- . développement de services de proximité et d'adaptation des logements afin de maintenir les personnes âgées dans leur logement et de créer des emplois sur Bron Parilly,
- . animation de groupe de travail ESS en lien avec Lyon ville de l'Entrepreneuriat.

Le volet événementiel :

- appui à l'organisation du Forum ESS 2006 à Vaulx en Velin,
- organisation, dans le cadre du forum international économique et social du 25 au 28 octobre 2006, de deux contributions sur l'ESS et l'entrepreneuriat et les finances solidaires.

Le volet technopolitain et international :

- étude prospective du quartier Tase par des étudiants de l'ENTPE, de l'université Lyon 2 à travers une convention avec la ville de Vaulx en Velin,
- relations internationales avec le Québec,
- organisation de la présence d'une délégation du Québec au salon des entrepreneurs 2006,
- échanges et capitalisation sur la finance solidaire avec la caisse Desjardins, échanges de compétences avec la Chambre de commerce de Montréal et l'Union régionale des sociétés coopératives (URSCOP), la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et la Chambre de métiers et de l'artisanat sur la reprise d'entreprise.

Ces actions seront en particulier évaluées sous l'angle du renforcement du partenariat autour de l'Economie sociale et solidaire, notamment dans le cadre du Forum d'octobre.

Le budget est établi comme suit :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
frais de personnel frais de fonctionnement	27 000 4 000	Communauté urbaine	40 000
actions :			
forum ESS	3 000		
projet Insertech	2 000		
expertises	2 000		
soutien dispositif	2 000		
total	40 000		40 000

c) - les modalités

Compte tenu de ces éléments, il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit du pôle compétence en urbanisme pour l'exercice 2006 à hauteur de 40 000 € pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant à la convention de partenariat avec le pôle compétence en urbanisme.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 40 000 € pour l'exercice 2006 selon les modalités suivantes : 80 % sur appel de fonds après signature de la présente convention et 20 % sur appel de fonds et à la suite de la transmission d'un rapport final.

3° - Ces dépenses seront imputées au budget inscrit de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0869.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,